

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2022**

**Convocation** : 23/06/2022

**Présents** : 8/15

**Votants** : 12/15

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-deux, 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	E	Mme Odile LE GALLAIS	P
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	A
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	A	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

**Absentes** : MME CORNU Pauline - MME PIMENTA Christine – MME LETAILLEUR Lucie

**Absents excusés** : M. BOULIER Alexandre

M. COUROYER Alain est nommé secrétaire de séance.

**EXTRAIT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 22 JUN**

**Vote pour la participation au BAFA**

Octroi d'une enveloppe financière de 20 000 € permettant le financement de 100 formations BAFA, à raison de 200 €/formation à compter de l'année 2022, sous réserve que cette participation soit versée à l'organisme formateur.

**Vote à la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos**

Afin de favoriser le développement de la pratique du vélo au quotidien, la Communauté de Communes propose d'instaurer un dispositif d'aide pour inciter ses administrés à acquérir un vélo, qu'il soit neuf ou non, électrique ou non, pour les adultes et les enfants ainsi qu'une aide par foyer pour l'achat de cariole à vélo pour le transport d'enfants et/ou de courses.

Il sera accordé une subvention pour les particuliers plafonnés à :

- 30 % du montant TTC, limité à 200 € pour les vélos de tout type (électrique ou non),
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les vélos enfants (3-17 ans),
- 30 % du montant TTC, limité à 100 € pour les carioles/remorques vélos,
- 30 % du montant TTC, limité à 600 € pour les vélos adaptés pour les personnes en situation de handicap.

## **ORDRE DU JOUR**

Le compte rendu de la séance 14 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

### **AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE « URBANISME »**

#### **Aménagement du terrain ex-Carpentier**

Mr le Maire, accompagné d'Alain Couroyer ont reçu le 14 juin 2022, Mme la Directrice de Séminor et M. l'architecte du Groupe GE 360. Ils ont également été visiter une réalisation Séminor à Froberville et se sont arrêtés sur le chantier Séminor à Cany.

Une rencontre est prévue le 20 juillet prochain.

#### **Acquisition terrain « Cottard » (délibération)**

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'acquisition d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 152 m<sup>2</sup>. Le prix d'achat est arrêté à 15 le m<sup>2</sup> soit une dépense de 2 280 €, à laquelle il convient d'ajouter les frais de géomètre et les honoraires du notaire.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire

- de signer les actes du notaire
- de signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

#### **Installation d'un container de stockage au stade (délibération)**

Comme suite aux plaintes de parents utilisant la salle associative du terrain de football dans le cadre de l'école de foot, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un container de stockage de matériels sera installé sur le terrain de sport municipal. Il sera destiné à stocker l'ensemble des matériels, ballons etc... et permettra de rendre la salle associative à sa vocation première en qualité de salle des associations.

La dépense est de l'ordre de 3 336 € TTC, matériel livré et installé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable et charge Monsieur le Maire de procéder à l'ensemble des formalités.

#### **Modification du plan de circulation rue du stade**

Considérant les nombreuses plaintes des riverains de la rue des grés et de la rue du stade dues à une vitesse excessive des automobilistes qui utilisent cette voie dédiée à la promenade, le Conseil Municipal décide :

- de modifier le sens de circulation rue du stade dans le but d'interdire son utilisation sur la totalité de la rue.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le maire de prendre les arrêtés nécessaires et de mettre en place les panneaux de signalisation.

## **ENTRETIEN DU PATRIMOINE**

### **Eglise d'Iclon**

L'attention des services a été attirée par des infiltrations d'eau au niveau de la sablière au droit de la nef de l'église avec des traces de bois provenant de la dite ferme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge la Société « Les métiers du bois » d'établir une étude diagnostic de l'état de la charpente.

La dépense estimée est de 2 139 € TTC.

### **Travaux en cours ou à réaliser**

- remplacement du collecteur eau potable (rue de la Mer) 2<sup>ème</sup> semestre,
- sécurisation du centre bourg (2<sup>ème</sup> semestre),
- aménagement parking « salle Floréal » (4<sup>ème</sup> trimestre),
- réfection rue du Clos Gras (septembre),
- en pré-étude, enfouissement réseau électrique et téléphonique, rue du Château à Iclon, y compris extension réseau éclairage public.  
Etude nécessitant l'accord de certains propriétaires pour implantation transformateur et alimentation d'un corps de ferme.

### **Contrat d'entretien des vitres**

Gilbert Blanquet informe le Conseil Municipal qu'un appel de prix a été lancé pour l'entretien des vitres des bâtiments communaux.

Trois propositions ont été reçues

Après analyses des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de confier l'entretien des vitres à la Société « Eclat net » qui offre la meilleure proposition en termes de qualité et de respect de la sécurité.

## **FAMILLE ET VIE ASSOCIATIVE**

### **Renouvellement du défibrillateur (délibération)**

La société Schiller propose le remplacement du défibrillateur installé en 2009.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- de remplacer le défibrillateur installé à l'entrée de la salle floréal, et d'installer un second défibrillateur sur le stade ou à proximité des installations sportives, pour un montant total de 2 785,06 €.
- de signer les contrats d'entretien,
- de solliciter les subventions auprès du Département de la Seine Maritime et de la CCCA.

### **Fonds de Solidarité Logement**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (5 pour et 7 contre) décide de ne pas verser de contribution financière au titre du Fonds de Solidarité Logement.

